

Initiation à la géobiologie

Contactez le Service Formation
Au 05 65 23 22 13

de 9h30 à 17h00



Éviter les courants parasites en élevage et savoir quand faire appel à un géobiologue.

Contenu du stage

Définir la géobiologie et identifier les conséquences possibles sur les animaux.

- Définition et domaines de la géobiologie
- Les réseaux telluriques (failles)
- Les différentes formes de pollutions électromagnétiques. Les notions d'électricité, de champ magnétique terrestre et artificiel. Les ondes électromagnétiques, fréquences, pollutions électriques spécifiques à l'élevage et à la salle de traite.
- Leurs conséquences en élevage (Leur impact sur les performances des animaux, baisse de lactation, cannibalisme...)
- Leur détection. - La notion d'ambiance.

Identifier les perturbations naturelles d'un milieu et savoir les corriger.

- Travaux pratiques : l'utilisation du pendule, de la baguette. Détecter les principales anomalies.
- Mesurer les courants parasites : évaluer le niveau d'ambiance d'un terrain, d'un bâtiment.
 - Choisir des mesures correctives à moindre coût.

Anticiper les risques et mettre en oeuvre des actions de prévention.

Identifier facilement les zones à risques pour les animaux. Détecter les champs magnétiques et électriques, les courants parasites, vagabonds, créés par l'homme. Prises de terre, contrôles équipotentialités. Repérer les points critiques. Solutions de prévention pour réduire ou éliminer les nuisances.

Une attestation de formation vous sera remise à l'issue de la formation

Responsable de stage :
Charlotte BAYLE, conseillère sanitaire
06 25 76 26 12

Durée : 1 journée

Public ciblé : Éleveurs du département

Rythme et méthode

Exposé en salle et échanges.
Sur une exploitation support, mise en pratique par les stagiaires. Exercices de repérage de sources de nuisances causées par l'homme.
Proposition de solutions pour y remédier ou protéger son troupeau.

Droits d'inscription

30€ pour les exploitants, conjoints collaborateurs et aides familiaux à jour de leurs cotisations MSA.

Salariés agricoles : **322€**. Possibilités de prise en charge partielle par le FAFSEA.

Autres statuts : **100€**

Paiement en espèce ou par chèque établi à l'ordre de M. l'agent comptable de la Chambre d'Agriculture du Lot.

Modalités d'inscription

S'inscrire auprès du Service Formation au :
05 65 23 22 13
ou en renvoyant le bulletin d'inscription

Intervenant :
Christophe BONAL, vétérinaire